Fait marché avec François Mignot Maître charpentier
demeurant à Gisors de ce qui suit savoir et sera tenu de mettre
en commun la terre carrée de préparer les bois faire la table et
l'albadeau de la cuvine entièrement
de plus faire les quatre planches nécessaires dans le dit
terre et poser les solives et ais dessus
plus sera tenu faire la terre la cuvine en forme de
[illegible] ion préparer les bois et poser et la cuvine de l'albadeau
brulé ce qu'il sera obligé de faire avec la table
plus accomoder la planche de la petite douve et poser
au dessus sur les poudres des solives et ais
de faire une table de quarante pieds de longueur et
de vingt cinq pieds de largeur de la cuvine et faire la
table et de tout poser à la redevance du pieds pieds de façon
que ce sera bien et proprement et sera tenu de mettre bois
sur place et trillo de l'albadeau moyennant la somme
de deux cent cinquante livres que lui payera a proportion de la besogne et ce tout sera fait et parfait
dans la trinité venant après de tout de peut danger
d'incendie

Seizième Tome du mois de [illegible] mil six cent cinquante [illegible]

au bourg du monteil vicomte de la marche maison du notaire
royal soussigné au mois de [illegible] par devant nous commissaires
ledit François Chaigne, elle a pu [illegible] du village de [illegible]
paroisse dicte contre le bois [illegible] des bois qu'elle a
promis et fait construire sans le permis et licence d'avoir
fait et pour faire de construire et ce qui est contenu au dessus
et spécifié et [illegible] de bouche et tout comme il est
mentionné par les [illegible] et [illegible] dans les [illegible] et [illegible] de [illegible] pour
avoir fait et obligé sa personne et biens et le
seigneur vicomte du monteil [illegible] et promis
les payer pour raison de sa commune de deux
cent cinquante livres contenue au [illegible] et
de prorogation de délai [illegible] mois à compter du jour
de son [illegible] au dessus et marché de [illegible] pour
obligé et [illegible] les [illegible] et [illegible]
fait et [illegible] de François [illegible] dit maître [illegible]
[illegible] de [illegible] et [illegible] de la [illegible] du village du [illegible] paroisse de [illegible]
[illegible] et [illegible] et [illegible] ne sont
signés

[illegible] 3 [illegible] 3 [illegible] notaire royal subdélégué